

## *Simplicité, persistance et création continue chez Leibniz* *« L'amas d'une infinité d'éclats de la Divinité »*

JEAN-PASCAL ANFRAY

adresse

Dans la théorie des monades qui se met en place au cours des années 1690, Leibniz fait de la simplicité un réquisit fondamental de la substantialité et l'érige en critère définitionnel <sup>1</sup>. Les monades sont en effet des substances « simples, c'est-à-dire sans parties » (*Monadologie* [M] §1). L'exigence d'unité de la réalité substantielle, formulée depuis l'époque de la correspondance avec Arnauld, consiste dans le caractère simple, c'est-à-dire indécomposable, de la monade. Cette simplicité compositionnelle n'exclut pas toutefois une forme de complexité interne, sous la forme d'une diversité qualitative (M §8). Cette diversité est à la fois synchronique, issue de la représentation par chaque monade de l'ensemble des autres monades, et diachronique, en ce que chaque monade est sujette au changement (M §9). Les monades possèdent une « tendance interne essentielle au changement » comme l'écrit Leibniz à De Volder (GP II, 258). Toute monade comporte deux aspects : un principe interne ou « loi de l'ordre » et une pluralité d'états engendrés par ce principe interne (M §11-12), respectivement identifiés à l'appétition et à la perception. La spontanéité monadique implique à son tour que le changement est interne aux monades qui en sont la source et ainsi que « toutes les choses singulières sont successives ou sujettes à la succession » (*A De Volder*, 21 janvier 1704, GP II, 263). La conjonction 'ou' (*seu*) suggère bien une restriction de la première affirmation plutôt qu'une équivalence : quoique sujettes au changement, les substances ne sont pas des entités successives. En dépit de cette restriction, l'inscription de la succession dans la nature monadique ne laisse pas de soulever une difficulté métaphysique rarement abordée et nettement formulée par J.E. McGuire dans un article de 1976 consacré au labyrinthe du continu <sup>2</sup> : si la monade, ou du

---

1. Voir M. FICHANT, « Introduction. L'invention métaphysique », in G.W. LEIBNIZ, *Discours de métaphysique. Monadologie*, Paris, Gallimard, 2004 (édition désormais citée par l'abréviation F), p. 78-131, qui constitue la meilleure étude de l'émergence du vocabulaire et de la théorie de la monade.

moins un aspect de celle-ci, est successive, comment concilier la succession avec la simplicité monadique ? Le problème peut se formuler à rebours : la simplicité étant un critère de la substantialité, comment ne pas conclure, étant donné qu'une pluralité d'états entraîne la divisibilité selon la dimension du temps, que les substances ont une durée ponctuelle ? Le réquisit de persistance des substances renforce le problème. Conformément à la tradition aristotélicienne<sup>3</sup>, la substance est ce qui persiste à travers les changements. Comment éviter alors la conclusion selon laquelle il n'existe pas de substances, mais que la distinction des états successifs définirait autant d'entités transitoires, éphémères, dont l'existence serait confinée à un atome de durée ? Il s'agit là de trois formulations d'un même problème : la divisibilité temporelle des monades, qui est le versant temporel du labyrinthe du continu.

Le problème n'a pas échappé à Leibniz et se trouve au cœur des écrits métaphysiques des années 1700. Une formule lapidaire d'une lettre de 1704 à De Volder expose sous une forme très ramassée l'essentiel de sa position :

Les substances ne sont pas des tous qui contiennent des parties formellement, mais des choses totales qui contiennent les choses partielles éminemment (GP II, 263).

La solution réside dans le refus d'appliquer au rapport entre la substance ou monade et ses états, ici désignés par l'expression de « choses partielles », le modèle de la composition méréologique dans lequel le tout résulte d'une composition à partir de parties temporelles successives non nécessairement liées entre elles<sup>4</sup>. Un tel modèle entre en contradiction manifeste avec l'exi-

2. Nous reprenons ici la manière dont J.E. McGuire a formulé cette difficulté. Voir « *Labyrinthus Continui*: Leibniz on Substance, Activity, and Matter, in Machamer », in P. MACHAMER et R. TURNBULL (éds.), *Motion and Time. Space and Matter*, Ohio State UP, 1976, p. 290-326, à la p. 316.

3. ARISTOTE, *Catégories*, chap. 5, 4b2-4. Sur la métaphysique leibnizienne de la persistance, voir J. JALABERT, *La théorie leibnizienne de la substance*, Paris, PUF, 1947 ; R.C. SLEIGH, *Leibniz & Arnauld*, New Haven, Yale UP, 1990, chap. 6 ; R.M. ADAMS, *Leibniz. Determinist, Theist, Idealist*, Oxford, OUP, 1994, chap. 3 ; D. RUTHERFORD, *Leibniz and the Rational Order of Nature*, Cambridge, CUP, 1995, chap. 6 ; C. MERCER et R.C. SLEIGH, « Metaphysics : the Early Period to the Discourse of Metaphysics », in N. JOLLEY (éd.), *The Cambridge Companion to Leibniz*, Cambridge, CUP, 1995, p. 111-115 ; J. COVER et J. O'LEARY-HAWTHORNE, *Substance and Individuation in Leibniz*, Cambridge, CUP, 1999, chap. 6 ; J.-P. ANFRAY, « Réflexions leibniziennes sur le temps, le changement et l'identité dans les années 1680 », *Studia Leibnitiana* 35 (2003), p. 79-101 ; S. DI BELLA, *The Science of the Individual : Leibniz's Ontology of Individual Substance*, LIEU, Springer, 2005, sec. 3.3 et 5.3.

4. Il est difficile de définir la notion de partie temporelle sans présupposer une théorie spécifique de la persistance. Pour la caractériser simplement, on dira que, comme le pied d'une

gence définitionnelle de simplicité. C'est la raison pour laquelle Leibniz lui préfère un modèle alternatif, qui n'abandonne pas pour autant le recours au vocabulaire méréologique : la substance est une *res totalis* dans laquelle les parties ne sont contenues qu'*eminenter*. De prime abord, Leibniz soutiendrait que les différents états ou parties temporelles d'une substance *S* découlent de la nature de *S* et, en conséquence, (1) que les parties temporelles de *S* ne peuvent exister sans *S*. Néanmoins, Leibniz soutient également (2) qu'il n'y a pas de connexion nécessaire entre les parties de *S*, en conséquence de la doctrine de la conservation comme création continuée (désignée ensuite par 'CCC'). La difficulté à accorder (1) et (2) est une autre manière de formuler le problème du labyrinthe temporel.

Dans ce qui suit, on examinera d'abord de quelle façon une *res totalis* peut être antérieure à ses parties sans se confondre avec une réalité idéale. Il convient pour cela de partir de l'analyse de la durée en général pour se pencher plus spécifiquement sur la manière dont cette analyse s'applique à la succession des états monadiques. La distinction entre des états substantiels paraissant constituer autant de parties temporelles, nous serons conduits à nous interroger sur les raisons pour lesquelles l'argument monadologique appliqué aux agrégats étendus ne s'applique pas aux agrégats temporels, ou encore, pourquoi un « amas » d'états – pour reprendre l'expression du titre que nous commenterons plus loin – ne constitue pas un agrégat divisible (§1). On verra dans un second temps quelles contraintes l'interprétation leibnizienne de la CCC impose à la théorie de la persistance des substances. Après avoir confronté la version leibnizienne de la CCC à l'interprétation classique de Suárez et à celle de Descartes, on examinera et rejettera deux interprétations de la persistance des monades, l'une selon laquelle les monades existent de manière atemporelle, l'autre selon laquelle elles seraient des collections d'entités transitoires constamment recrées (§2). En conclusion, on parviendra à l'idée que Leibniz résout le problème du labyrinthe temporel en recourant à l'idée selon laquelle une substance persiste tout entière à chaque moment de sa durée. Cette forme de 'holenmérisme' temporel permet d'accorder l'exigence de permanence de la monade avec les contraintes de la CCC au prix d'une modification du sens de la simplicité selon la dimension temporelle.

---

chaise est une partie spatiale de cette chaise, de même, l'existence à *t* de cette chaise est une partie temporelle de la 'carrière' de la chaise. Ce qui diffère du fait de posséder une partie à un moment. Un cheveu fait partie d'un humain à *t*, sans être une partie temporelle de celui-ci. Voir T. SIDER, *Four-Dimensionalism*, Oxford, Clarendon, 2001.

1) *L'analyse de la durée comme « amas » d'états*

Le problème de la divisibilité temporelle repose sur le caractère successif des états monadiques. Aussi convient-il de partir du concept de succession lui-même et de l'analyse du concept de durée. Leibniz soutient contre les cartésiens que l'étendue spatiale et l'étendue temporelle ne sont pas des réalités absolues et que l'analyse de leur notion en fait apparaître le caractère relationnel. Cette position développée dans de nombreux textes est particulièrement détaillée dans un écrit de 1702 contre la philosophie cartésienne :

J'ai fait remarquer que [l'étendue] est relative à quelque chose qui doit s'étendre et qu'elle signifie la diffusion ou répétition d'une certaine nature. Et toute répétition (ou multitude de choses identiques) est soit discrète, comme dans les choses nombrées où les parties de l'agrégat sont distinctes ; soit continue, lorsque les parties sont indéterminées et peuvent être prises d'une infinité de manières. Or il y a deux sortes de continus, les uns successifs, comme le temps et le mouvement, les autres simultanés, c'est-à-dire consistant dans la coexistence des parties, comme l'espace et le corps [...]. [P]uisque l'étendue est répétition continue simultanée, comme la durée répétition continue successive, il suit de là que, chaque fois qu'une même nature se diffuse simultanément dans la multitude, comme dans l'or la ductilité, la pesanteur spécifique ou la couleur jaune, dans le lait la blancheur, dans le corps en général la résistance ou l'impenétrabilité, on dit que l'étendue occupe un lieu, bien qu'on doive reconnaître que cette diffusion continue n'est qu'apparente dans la couleur, le poids, la ductilité et autres choses semblables, homogènes d'aspect seulement, et que, dans ses plus petites parties possibles, elle n'occupe aucun lieu et partant, qu'à l'examiner en toute rigueur, seule l'étendue de la résistance qui se diffuse à travers la matière mérite ce nom (GP IV, 394, Fr p. 175).

Le point décisif de l'analyse est qu'une expression de la forme «  $x$  est étendu (spatialement ou temporellement) » est incorrecte ou, du moins, incomplète. L'expression adéquate serait plutôt « la propriété  $F$  est instanciée de manière répétée ». Cette analyse soulève trois questions. Premièrement, quelles caractéristiques de la diffusion ou répétition d'une nature engendrent une étendue (spatiale ou temporelle) ? Ensuite, quelles sont les propriétés  $F$  qui peuvent être ainsi répétées ? Enfin, qu'est devenu le sujet  $x$  d'attribution de l'étendue ? L'extrait précédent permet de répondre aux deux premières questions. La répétition est discrète ou continue. Dans une répétition discrète, on a une totalité dénombrable, comme par exemple l'ensemble des êtres humains, c'est-à-dire l'ensemble des individus auxquels convient la propriété d'être un humain. Une totalité discrète se caractérise par l'antériorité des parties sur le tout, ce qui désigne à la fois une indépendance ontologique impliquant la subsistance des parties en

déhors du tout, et le fait que les parties d'un tout discret possèdent un critère d'identité propre <sup>5</sup>. Au contraire dans une répétition ou diffusion continue, les parties n'existent que potentiellement comme divisions du tout lui-même et ne possèdent pas de critère d'identité propre. Ainsi, cette propriété de la diffusion ou répétition continue produit un résultat paradoxal en apparence : bien que la notion d'étendue soit relationnelle, au sens où elle est toujours l'étendue *d'une certaine nature*, nous ne pouvons la saisir comme répétition continue, autrement dit la percevoir comme étendue, que comme totalité donnée et non à partir d'une sommation de ses éléments constitutifs.

Quant aux propriétés caractéristiques d'une étendue continue, Leibniz part d'exemples tels que la couleur jaune ou la pesanteur spécifique de l'or. Ces propriétés ne constituent qu'une étendue apparente (visuelle, tactile, etc.). Il s'agit encore d'une approximation des propriétés susceptibles de constituer l'étendue corporelle, car elles ne sont homogènes qu'en apparence, et l'étendue consiste dans la diffusion d'une propriété homogène. L'homogénéité est selon Leibniz une relation plus faible que la similitude. Deux entités sont semblables si elles ne peuvent être discernées par elles-mêmes ou encore par leurs concepts, mais seulement par leur *co-perception*, par exemple deux triangles équilatéraux. Elles sont homogènes si et seulement si elles sont semblables, ou susceptibles d'être rendues semblables par une transformation, comme l'ellipse est homogène au cercle <sup>6</sup>. Or entre deux propriétés phénoménales, comme deux tâches de couleur jaune, la différence est toujours plus que numérique, si bien que l'homogénéité et donc la diffusion et l'étendue ne sont qu'apparentes. Seule l'impénétrabilité ou antitypie constitue dans les corps une propriété homogène, susceptible de fonder l'étendue <sup>7</sup>.

L'étendue ainsi engendrée n'est pas la propriété d'un sujet unique, mais une collection d'instanciations de natures homogènes. Cela implique deux choses. La première concerne le niveau ontologique des entités auxquelles s'applique cette notion d'étendue. Selon une position fixée au cours des années 1690, l'ontologie comporte en effet trois niveaux : le niveau fondamental des substances ; celui des phénomènes auxquels appartiennent les

---

5. GP II, 268 ; 279 ; 282. Cf. GP II, 379 ; GP I, 494 ; GP III, 623 ; *Lettre à Dancicourt*, 1714, Dut. III, 500, F p. 379 ; J. COVER et G. HARTZ, « Space and Time in the Leibnizian Metaphysics », *Noûs* 22 (1988), p. 493-519 ; M. FICHANT, « L'invention métaphysique », p. 120-124.

6. Cf. A VI, 4A, 932.

7. L'impénétrabilité relève du niveau de la force passive dérivative. Le principe de la distinction dans les corps est fourni par la force dérivative active, ce qui explique pourquoi l'étendue strictement homogène ne relève que d'une abstraction de l'esprit (cf. note suivante) qui sépare la considération de la force passive de celle de la force active et permet de concevoir une étendue spatiale indifférenciée.

agrégats corporels et leurs propriétés ; celui enfin des idéalités qui inclut les vérités éternelles et les relations, en particulier l'espace et le temps absolus <sup>8</sup>. L'étendue homogène relève clairement des idéalités ou des phénomènes, non des monades :

[M]es unités ou substances simples ne se diffusent pas comme on conçoit ordinairement le flux d'un point, et ne constituent pas un tout homogène, car l'homogénéité de la matière ne s'obtient que par une abstraction de l'esprit, pour autant qu'on la conçoit seulement comme passive et partant incomplète (GP II, 277).

Aussi l'analyse de l'étendue spatiale, prise comme grandeur continue ou diffusion d'une nature, ne s'applique-t-elle pas aux monades et ne vaut des phénomènes que comme une approximation jamais démentie en raison du caractère toujours partiellement confus de nos perceptions <sup>9</sup>.

En second lieu, l'analyse fait l'économie d'un unique sujet étendu pour lui substituer un ensemble ordonné d'entités partageant une propriété semblable, comme il apparaît dans ce passage :

L'étendue est un abstrait de l'étendu [...] qui n'exprime rien d'autre qu'une diffusion ou répétition non successive (comme la durée), mais simultanée d'une même nature, ou, ce qui revient au même, *d'une multitude de choses d'une même nature*, en même temps qu'un ordre des existants entre eux, d'une nature, dis-je, que l'on dit s'étendre ou se diffuser (*Lettre à De Volder*, 30 juin 1704, GP II, 269, n.s.).

L'analyse de la notion d'étendue est ainsi doublement réductionniste, puisqu'elle la réduit à une propriété relationnelle et son sujet à une collection d'entités. Au vu du caractère symétrique de l'analyse du concept de durée, une conclusion similaire s'impose :

C'est pourquoi la notion d'étendue est relative autrement dit l'étendue est l'étendue de quelque chose, comme la multitude ou la durée est une multitude de quelque chose ou une durée de quelque chose (*ibid.*).

---

8. Sur la place de l'espace et de l'étendue dans l'ontologie à trois niveaux, voir J. COVER et G. HARTZ, « Space and Time », *passim*.

9. A. B. De Volder, 19 janvier 1706, GP II, 282 : « mais l'étendue ou le temps et la masse et ce qui consiste dans leurs variations, le mouvement, n'est pas moins relégué que les qualités réelles avec les phénomènes ». Ce passage figure dans le brouillon de la lettre et n'a pas d'équivalent dans la lettre effectivement envoyée qui évoque seulement l'opposition de l'idéal, continu, et de l'actuel, discret, sans préciser duquel de ces deux niveaux relève l'étendue phénoménale. Sur l'étendue continue comme approximation, voir les *Réponses aux réflexions de Bayle* (1702), GP IV, 568, Fr p. 208 : « quoique les méditations mathématiques soient idéales, cela ne diminue rien de leur utilité, parce que les choses actuelles ne sauraient s'écarter de leurs règles ». Les « choses actuelles » désignent ici les phénomènes. Voir GP IV, 523 et VI, 584 et J.E. MCGUIRE, « *Labyrinthus Continui* », p. 308.

Toute étendue, spatiale ou temporelle, implique donc une pluralité ou un agrégat. Il s'ensuit que l'analyse des agrégats en général doit s'y appliquer. La lettre à Sophie du 31 octobre 1705 constitue sur ce point un texte tout à fait remarquable car il y développe, avec plus de détails que la plupart des passages similaires, une analyse symétrique de l'étendue et de la durée. Lorsqu'une entité contient une pluralité de parties homogènes au tout et que son unité est antérieure à celles-ci, comme l'unité divisible en une infinité de fractions, il s'agit d'une idéalité, comme l'espace et le temps absolus. L'unité de l'espace, défini comme diffusion continue du lieu, est en effet purement idéale (GP VII, 562, F ; cf. GP VI, 585). Inversement, « tout composé actuel est une quantité discrète » (GP VII, 562, F p. 357, cf. GP II, 268, 282). Cette affirmation signifie d'abord que la continuité véritable n'appartient qu'aux idéalités, et n'est qu'une approximation quand on l'applique aux corps actuels, autrement dit au niveau phénoménal (cf. note 9). De même, aucun changement n'est parfaitement uniforme (GP IV, 568), de telle sorte que la durée, ou ce que Leibniz nomme ici le « décours des choses », forme un « composé actuel » (GP VII, 562, F p. 357).

Il s'ensuit qu'aucun corps étendu, formant un composé actuel, ne possède une unité véritable et par conséquent ne peut être une substance et que la réalité d'un tel agrégat présuppose l'existence d'une pluralité de monades :

« On peut donc conclure qu'une masse de matière n'est pas une substance véritablement, que son unité n'est qu'idéale, et que (l'entendement mis à part) ce n'est qu'un *aggregatum*, un amas, une multitude d'une infinité de véritables substances, un phénomène bien fondé » (GP VII, 564, F p. 361).

Ainsi, le caractère étendu des corps entraîne leur division actuelle à l'infini, laquelle implique à son tour qu'ils sont des agrégats ou composés. Leibniz applique alors le principe monadologique, selon lequel « il n'y a point de multitude sans de véritables unités » (*Lettre à Arnould*, 30 avril 1687, GP II, 97 ; cf. *Conversation avec Fardella*, A VI, 4B, 1668-1671 F p. 322-328 ; GP VII, 557). C'est à partir de ce principe qu'il conclut dans la *Monadologie* à l'existence des monades : « Et il faut qu'il y ait des substances simples, puisqu'il y a des composés ; car le composé n'est autre chose qu'un amas ou *aggregatum* des simples » (*M* §2). Ce principe affirme une relation de dépendance ontologique des agrégats à l'égard de l'existence de simples. Tout étendu, formant un agrégat, est une multitude ou pluralité qui implique logiquement l'existence d'une pluralité de substances simples ou monades. Or, dans la lettre à Sophie, Leibniz déduit une conclusion semblable à propos de la durée :

... [L]a durée des créatures de même que le mouvement actuel consiste dans un amas d'états momentanés (GP VII, 562, F p. 357)

Et l'on peut conclure aussi que la durée des choses, ou la multitude des états momentanés, est l'amas d'une infinité d'éclats de la Divinité, dont chacun à chaque instant est une création ou reproduction de toutes choses, n'y ayant point de passage continu, à proprement parler, d'un état à l'autre prochain (GP VII, 564, F p. 361).

De même que l'étendue spatiale n'est continue qu'en tant qu'idéalité, alors qu'elle est en effet un tout discret, de même pour la durée, le changement n'est continu qu'en apparence mais composé en réalité d'une multitude discrète d'états. Ces états momentanés ne doivent pas être confondus avec les instants qui marquent des limites de la durée idéale<sup>10</sup>. Il s'agit plutôt d'atomes de durée définis par les états perceptifs des monades elles-mêmes<sup>11</sup>. En appliquant le même raisonnement aux « amas d'états momentanés » qu'aux agrégats corporels, il semble nécessaire de conclure que chacun de ces états définit un « éclat de la Divinité », réellement distinct de ceux qui précèdent comme de ceux qui suivent et qui sont autant de substances momentanées qui seraient les « véritables unités », ou atomes de durée.

Ceci rejoint l'affirmation d'une lettre contemporaine à De Volder, datée du 11 octobre 1705 :

Par les changements actuels, le temps lui-même se résout en unités de durée, autrement dit en autant de créations infinies en nombre. Car du temps n'existent que les instants (GP II, 279).

Le propos s'applique ici à la durée et aux instants et affirme la composition atomique de la durée actuelle. Mais celle-ci ne subsiste pas par elle-même, si bien que l'infinité des créations constitutives de la durée vaut des substances elles-mêmes. Il y a bien deux affirmations distinctes. La première consiste dans la thèse selon laquelle la succession réelle est atomique. La seconde consiste dans l'inférence, à première vue naturelle, selon laquelle les monades ne peuvent donc exister que de moment en moment. La

10. Cf. GP VII, 562, F p. 358 : « les points aussi, les moments, les extrêmes dans une augmentation ou diminution des qualités, continuée suivant quelques lois mathématiques, ne sont pas les parties, mais les extrémités de l'espace, du temps, etc. » ; LC V, §49 ; *Théodicée* §384.

11. Dans une réflexion figurant dans ses notes sur les *Réponses aux questions d'un Provincial* de Bayle, rédigées en 1706 (ms. LH I, 1, 4, f. 93v), Leibniz nie que les apparences – ou phénomènes – puissent jamais être perçues sous forme de minima temporels ou qu'il y ait des successions d'apparences instantanées. Toute apparence occupe un certain laps de temps. Cependant les apparences résultent à leur tour de productions continues de Dieu. Ce fragment a été édité et commenté dans A. PELLETIER, « Substance, corps et phénomène dans la *Théodicée*, in P. RATEAU (dir.), *Lectures et interprétations des Essais de Théodicée de G.W. Leibniz* (SL-Sonderhefte 40), Stuttgart, Franz-Steiner Verlag, 2011, p. 107-128.

conjonction de ces deux thèses fait intervenir la CCC, mais l'ordre des raisons peut varier. Dans la même lettre à Sophie, Leibniz la déduit à partir de la position d'une série successive d'états discontinus (GP VII, 564, F p. 361). L'argument sous-tendant cette déduction semble être le suivant : (1) les parties de l'amas ou de la série des états momentanés sont logiquement indépendantes les unes des autres et ainsi réellement distinctes entre elles ; mais s'il en est ainsi, alors (2) l'existence d'un état n'implique l'existence d'aucun autre état et donc (3) l'existence de la série entière n'est garantie que s'il existe un être recréant à chaque moment un nouvel état à partir des états antérieurs.

Ailleurs, la CCC apparaît au contraire comme la prémisse conduisant à l'affirmation de l'existence des créatures comme amas d'états successifs, comme il apparaît dans ce passage de la *Monadologie* :

« Les monades créées ou dérivatives sont des productions, et naissent pour ainsi dire, des fulgurations continues de la divinité de moment en moment... » (§47).

Ici l'affirmation de la dépendance essentielle des créatures est première. Cette dépendance est aussi grande à n'importe quel moment qu'à tout moment ultérieur. Et donc les monades doivent être recréées à chaque moment, si bien que, considérée selon la dimension temporelle, une monade ne serait qu'un amas de ces « fulgurations continues ». Or si les monades sont absolument simples selon la dimension du temps, il faudrait plutôt conclure que leur existence est confinée à un atome de durée <sup>12</sup>.

## 2) Création continuée et persistance temporelle

La CCC joue ainsi un rôle déterminant dans le raisonnement qui semble conclure à l'existence temporellement atomique des monades. Aussi son interprétation exacte devrait-elle contribuer à éclairer la position de Leibniz sur la persistance temporelle des monades. L'articulation de la création continuée avec la question de la persistance temporelle constitue un enjeu général de la philosophie du XVII<sup>e</sup> siècle et, au-delà, de la tradition scolastique, dont les paragraphes que la *Théodicée* consacre à cette question conservent la trace. Afin de saisir la position de Leibniz, il convient au préalable de la situer dans cet arrière-plan.

Dans ses *Disputes métaphysiques* [DM], Suárez développe sa conception de la conservation divine en regard de sa théorie de la durée, qu'il faut com-

---

12. Voir J.E. MCGUIRE, « Labyrinthus Continui », p. 316.

prendre avant tout comme une théorie des modes de persistance des êtres. La durée se définit en effet comme persistance dans l'existence. Entre les deux, la distinction n'est pas réelle, mais de raison seulement (DM L, 1, n. 2). Quoiqu'il s'accorde sur ce point avec Ockham ou Gabriel Biel, Suárez s'en écarte sur un autre. Ceux-là soutiennent que la durée est un terme connotatif signifiant l'existence et connotant la succession: il n'y a de durée que s'il existe quelque chose de successif, comme le mouvement des astres. Selon Suárez au contraire, la notion de durée n'implique aucune forme de succession et ne signifie que l'existence en tant que persistante, le concept de durée s'appliquant aux entités permanentes aussi bien qu'aux entités successives (DM L, 1, 10). Les notions d'entités permanentes (*entia permanentia*) et successives (*entia successiva*), correspondent à ce que l'on distinguerait aujourd'hui comme des continuants et des occurrents. Elles font l'objet chez les scolastiques médiévaux d'une définition méréologique que Suárez reprend à son compte. Une entité permanente possède la totalité de son être simultanément, ou existe *tota simul* à chaque moment de son existence. Les substances et les formes substantielles, par exemple un arbre, un ange, ou une âme, sont des entités permanentes. Par contraste, une entité successive ne possède jamais deux parties de son être à un même moment : ainsi une course par exemple comporte un commencement et une fin qui ne peuvent exister simultanément<sup>13</sup>. Du point de vue diachronique, une entité permanente existe tout entière à chaque moment de sa carrière, tandis que le tout d'une entité successive est la somme de chacune de ses étapes qui constituent autant de parties temporelles qui ne se chevauchent pas (DM L, 5, 1).

En affirmant que la durée des substances est intrinsèque et non successive, Suárez s'oppose, au-delà des nominalistes, à Bonaventure. La thèse bonaventurienne est que toute durée est intrinsèquement successive (DM L, 5, 3)<sup>14</sup>. La conjonction de cette thèse avec l'idée que la durée s'attribue à toutes les substances, y compris aux substances immatérielles, conduit à une thèse originale sur la persistance, que Bonaventure n'a pas soutenue lui-même mais que lui attribuèrent ses critiques : tout particulier persiste pour

13. DM L, 9, 20. Les parties d'un être successif n'existent donc pas non plus dans l'instant, dans la mesure où le caractère successif du mouvement total dépend du caractère successif de chacune de ses parties. Des catégories aristotéliennes, seuls le mouvement et le temps sont indiscutablement des *entia successiva*. Le statut des autres accidents fait l'objet de débats. Voir R. PASNAU, *Metaphysical Themes. 1274-1671*, Oxford, Clarendon, 2011.

14. Cf. BONAVENTURE, *In II Sent.*, dist. 2, p.1, a.1, q.3, in *S. Bonaventurae Opera omnia*, studio et cura pp. collegii a S. Bonaventura, Quaracchi, 1885, t. II, p. 62b-63b ; P. PORRO, « Angelic Measures : Aevum and Discrete Time », in P. PORRO (ed.), *The Medieval Concept of Time*, Cologne-Leyde-New-York, Brill, 2001, p.131-159 ; R. CROSS, « Four-Dimensionalism and Identity Across Time : Henry of Ghent vs Bonaventure », *Journal of the History of Philosophy*, 1999, 37, p. 393-414.

autant qu'il possède des parties temporelles successives, autrement dit en tant qu'il est un tout étendu dans le temps. Ceci s'apparente à ce qui est désigné dans la métaphysique contemporaine comme une théorie 'perdurantiste' ou 'quadri-dimensionnaliste' de la persistance, par opposition aux théories 'endurantistes' ou 'tri-dimensionnalistes'. Selon les secondes, les objets persistent dans le temps en étant totalement présents à chaque moment de leur existence. Selon le perdurantisme, une chose perdure en étant étendue à travers ses différentes parties temporelles dont la somme constitue le tout qu'est l'entité persistante <sup>15</sup>.

Parmi les différents arguments de Bonaventure rapportés par Suárez, l'un des principaux repose sur la nécessité de la conservation divine. Si l'existence d'une chose à  $t$  était une condition suffisante de son existence à  $t+n$ , cette chose existerait nécessairement. Inversement, du fait qu'une créature existe à  $t$ , il ne s'ensuit pas qu'elle existe à  $t+n$  et elle a donc besoin, pour continuer à exister, d'un acte de conservation distinct de celui par lequel elle existe à  $t$  <sup>16</sup>. La distinction des actes de conservation implique le caractère successif de la durée de tout être contingent.

Suárez répond en rejetant cette conception de la conservation. Celle-ci ne diffère de la création que par une distinction de raison. Et, reprenant la position de Thomas d'Aquin, il soutient que la conservation entre deux moments du temps n'implique pas une série d'actions distinctes successives de la part de Dieu <sup>17</sup>. La conservation divine est une création continuée en ce que le même acte divin par lequel une substance créée commence à exister est la cause de sa préservation. Suárez établit une comparaison avec l'acte de production de lumière par le soleil, identique à celui par lequel la lumière se propage (DM XXI, 2, 3). La même action divine maintient la créature dans l'être et rend compte de la permanence de sa durée. Surtout, Suárez oppose cette interprétation de la CCC comme une même action indivisible à l'idée de conservation comme succession répétée, même sans séparation temporelle, d'actions numériquement distinctes. Ainsi, la conception suarézienne de la création continuée s'accorde avec la thèse de la persistance comme endurance des substances créées.

---

15. Voir D. LEWIS, *On the Plurality of Worlds*, Oxford, Blackwell, 1986, p. 220 ; T. SIDER, *Four-Dimensionalism*, *op. cit.*

16. DM L, 5, 5. Parmi les autres arguments, on retiendra que l'un repose sur l'idée que la durée créée peut recevoir le plus et le moins et qu'elle est ainsi une grandeur ou étendue successive (DM L, 5, 4). Un autre réserve la durée *tota simul* par définition à Dieu seul, d'où il suit que tout être créé est successif (DM L, 5, 5).

17. DM XXI, 2, 6. Cf. THOMAS D'AQUIN, *Summa theologiae*, I, q. 104, a.1, ad 4 : « conservatio rerum a Deo non est per aliquam novam actionem ; sed per continuationem actionis qua dat esse... » ; *Quaest. de potentia*, q. 5, a.1, ad 2.

Aussi peut-il paraître surprenant que, dans la *Théodicée*, Leibniz présente la CCC de la manière suivante :

En conséquence de cette doctrine [*i.e.* que la conservation est une création continuée], il semble que la créature n'existe jamais et qu'elle est toujours naissante et toujours mourante, comme le temps, le mouvement et autres êtres successifs (§ 382).

La CCC paraît impliquer que les créatures sont des *entia successiva*. Une telle implication, que Leibniz rattache à une forme de conception platonicienne des êtres matériels, s'explique en fait par le contexte d'une lecture occasionaliste de la conception cartésienne de la CCC, comme il apparaît un peu plus loin :

Les cartésiens, à l'exemple de leur maître, se servent pour le prouver d'un principe qui n'est pas assez concluant. Ils disent que "les moments du temps n'ayant aucune liaison nécessaire l'un avec l'autre, il ne s'ensuit pas de ce que je suis à ce moment, que je subsisterai au moment qui suivra, si la même cause, qui me donne l'être pour ce moment, ne me le donne aussi pour l'instant suivant." L'auteur de l'*Avis sur le tableau du socinianisme* s'est servi de ce raisonnement, et M. Bayle, auteur peut-être de ce même avis, le rapporte (*Théodicée* § 383).

Ce passage contient une quasi-citation du célèbre passage de la *Méditation troisième* dans lequel Descartes établit la CCC<sup>18</sup>. Descartes, comme Suárez et les nominalistes, soutient que la durée ne se distingue pas de l'être d'une chose. Or la durée de toutes choses est successive, ce qui implique qu'elle est divisible en parties ne se chevauchant pas (*Principes de la philosophie* I, 21, AT VIIIa, 13 ; IXb, 34), comme la chose elle-même. En outre, la divisibilité de ces parties implique leur séparabilité et la possibilité qu'elles subsistent les unes sans les autres (AT VII, 370). À chaque moment de son existence, la créature requiert une cause de son existence, qui n'est pas moindre que la cause par laquelle elle a commencé d'exister, autrement dit une cause créatrice. Il y a néanmoins vraisemblablement un écart entre Descartes et des cartésiens ultérieurs. C'est autour de l'interprétation du passage suivant que se cristallisent deux interprétations opposées :

Il ne s'ensuit pas que je doive maintenant être, si ce n'est qu'en ce moment quelque cause (*aliqua causa*) me produise et me crée pour ainsi dire, derechef (*me quasi rursus creet*), c'est-à-dire me conserve (AT IX, 39, AT VII, 49).

---

18. DESCARTES, *Méditation troisième*, AT IX, 39 ; AT VII, 48-49 ; cf. AT IX, 86-87 ; AT VII, 109 ; AT VII, 165 ; *Principes de la philosophie* I, art. 21, AT IXb, 34 ; VIIIa, 13. Voir J.-L. Solère, « Descartes et les discussions médiévales sur le temps », in J. BIARD et R. RASHED (dir.), *Descartes et le Moyen-Âge*, Paris, Vrin, 1997, p. 329-348.

Il s'agit de savoir si la cause assurant la conservation est seulement *semblable* (ou qualitativement identique) à la cause créatrice ou bien si elle est *numériquement identique* <sup>19</sup>. S'il s'agit d'une identité numérique, alors Descartes serait proche de Suárez ou Thomas d'Aquin et plusieurs passages abondent en ce sens (AT VI, 45 ; AT VIIIa, 66). Bayle au contraire, et Leibniz avec lui, interprètent différemment la thèse cartésienne <sup>20</sup>. Là où la première lecture souligne le *quasi*, la seconde fait fond sur l'adverbe *rursus*, qui désigne une répétition et par conséquent la multiplication d'actes créateurs distincts. Comprise comme une succession continue d'actes créateurs, il s'ensuit de la doctrine cartésienne soit que les substances créées persistent dans le temps en perdurant, soit, selon une version plus radicale, qu'il n'y a qu'une succession d'atomes temporels.

Dans la lettre à Sophie, Leibniz s'appuie sur la multiplicité des états monadiques pour conclure à l'existence de Dieu via la CCC. Cette inférence paraît aller dans le sens de l'interprétation cartésienne de la doctrine, comme re-création d'entités temporellement atomiques par une série d'actions divines distinctes. Mais Leibniz s'élève contre cette manière de comprendre la CCC, qui aurait pour effet de ravalier les substances créées ou monades au rang d'êtres successifs ou bien à celui d'entités transitoires comme les accidents :

Il est bon d'ailleurs qu'on prenne garde qu'en confondant les substances avec les accidents, en ôtant l'action aux substances créées, on ne tombe dans le spinozisme qui est un cartésianisme outré. Ce qui n'agit point ne mérite point le nom de substance ; si les accidents ne sont points distingués des substances ; si (a) la substance créée est un être successif, comme le mouvement ; si (b) elle ne dure pas au-delà d'un moment, et ne se trouve pas la même (durant quelque partie assignable du temps), non plus que ses accidents ; si elle n'opère point, non plus qu'une figure de mathématique, ou qu'un nombre : pourquoi ne dira-t-on pas, comme Spinoza, que Dieu est la seule substance, et que les créatures ne sont que des accidents ou des modifications ? Jusqu'ici on a cru que la substance demeure, et que les accidents changent ; et je crois qu'on doit se tenir encore à cette ancienne doctrine (*Théodicée* § 393, nous numérotions).

Ce passage de la *Théodicée* reprend un argument développé dans les années 1680 dans le cadre des réflexions sur la réalité des accidents et des

---

19. Ou encore s'il s'agit d'une *type-identity* ou d'une *occurrent-identity*, comme le note T. SCHMALTZ (*Descartes on Causation*, Oxford, OUP, 2008, p. 82) qui analyse cette question de manière approfondie.

20. Voir Pierre BAYLE, *Réponses aux questions d'un provincial*, t. III, Rotterdam, 1706, chap. 141, p. 769-791, en particulier 775-776. C'est dans ce sens aussi qu'il faut comprendre la conception de la création continuée chez Ehrard Weigel que critique Leibniz au §384 de la *Théodicée*.

abstraits (A VI, 4A, 994-996) et qui fut mobilisé à plusieurs reprises dans la critique de l'occasionalisme (cf. GP IV, 508-509 ; 515 ; VI, 582). L'argument revêt la forme d'un dilemme : soit la substance agit et sa persistance dans le temps en est une condition nécessaire, soit elle ne persiste pas dans le temps, ce qui rend impossible l'action. Dans ce cas, il n'y aurait qu'une unique substance, cause de tous les changements dans le monde. Dans la *Théodicée*, Leibniz critique à la fois (a) l'explication perdurantiste de la persistance et (b) la thèse radicale de l'atomisme temporel, ou transcréationnisme, selon le néologisme employé en 1676 dans le *Pacidius Philalethi* <sup>21</sup>. Il ne paraît pas considérer la différence entre (a) et (b) comme une alternative métaphysique sérieuse ; ou plutôt l'idée selon laquelle un objet persisterait comme un tout composé de diverses parties temporelles revient au même que la thèse transcréationniste selon laquelle il n'y aurait qu'une succession d'entités transitoires <sup>22</sup>.

S'il rejette l'interprétation baylienne de la CCC, Leibniz ne reprend pas pour autant le modèle scolastique d'une identité numérique de l'action divine. Les images (« fulgurations », « éclats ») comme les arguments avancés impliquent en effet une pluralité d'actes numériquement distincts. Dans ce cas, comment penser que chaque substance est tout entière présente à chaque moment ? La réponse à cette question présuppose que l'on se penche sur l'explication positive de la conservation qui, dans la *Théodicée*, tient en quelques mots :

Dieu produit la créature conformément à l'exigence des instants précédents, suivant les lois de sa sagesse ; et la créature opère conformément à cette nature, qu'il lui rend en la créant toujours (§ 388).

C'est la notion d'exigence qui permet de rendre compte de la continuité d'existence de la substance créée et d'écarter l'hypothèse de la transcréation. Dans une analyse approfondie de ce passage, Francesco Piro affirme que « la création continuée est donc guidée par la sagesse de Dieu, qui impose que

---

21. A VI, 3, 567-571. Dans ce traité, Leibniz ne rejette pas l'hypothèse transcréationniste dans le cas des corps, hypothèse qui permet de rendre compte de la continuation du mouvement, chaque état momentané des corps n'impliquant nullement les états ultérieurs. Le mouvement résulte d'une infinité d'actes discrets de recréation. Cette expression revient dans la correspondance avec De Volder au cours de l'année de 1699. Voir GP II, 168 ; 182 ; 193. Sur le transcréationnisme, voir S. LEVEY, « The Interval of Motion in Leibniz's *Pacidius Philalethi* », *Noûs* 37 (2003), p. 371-416, p. 406 *sq.*, ainsi que F. PIRO, « L'action des créatures et le concours de Dieu chez Leibniz. Entre transcréationnistes et durandiens », in P. RATEAU (dir.), *Lectures et interprétations des Essais de Théodicée*, p. 79-96.

22. *L'ens successivum* de Leibniz s'approche de la définition proposée par R. Chisholm comme une construction logique à partir d'éléments qui en tiennent lieu. Voir *Person and Object*, Londres, éditeur, 1976, chap. 3.

chaque état temporel (chaque événement) soit conforme aux lois des séries qui conservent l'identité des individus dans le temps » (PIRO 2011, p. 80). La notion d'exigence des créatures est empruntée aux analyses jésuites du concours divin<sup>23</sup>. Elle désigne le fait que l'action d'une substance créée à un moment  $t$ , telle qu'elle est représentée dans la science divine, détermine idéalement Dieu à produire en  $t$  cette substance agissant de telle façon. Dans sa version leibnizienne, l'exigence est fondée sur les dispositions de la créature à un moment  $t'$ , antérieur à  $t$ . Autrement dit, Dieu sait que si la créature est dans un état  $S'$  à  $t'$ , elle sera dans un état  $S$  à  $t$ , puis la produit conformément à cette exigence. Or l'ensemble des états d'une substance s'ordonne selon une loi de la série. La création continuée satisfait au critère d'exigence dès lors que Dieu laisse se développer les états de la créature en conformité avec une même loi de la série. Si la créature contribue idéalement à la détermination de l'action et par conséquent de son existence future, la charge ontologique revient entièrement à l'action de Dieu (A VI, 4B, 1458). La réalité de la loi de la série des états consiste dans sa représentation dans l'esprit divin, sous la forme de la notion complète de cette substance<sup>24</sup>.

Assurément, il y a des raisons de considérer que le fondement de la persistance des substances repose sur la notion d'exigence comprise au sens d'une détermination idéale. Elle s'accorde notamment avec la manière dont Leibniz explique la persistance temporelle à partir de l'enveloppement des prédicats dans la notion complète, en particulier dans la correspondance avec Arnauld (GP II, 43, cf. A VI, 4A, 556). Toutefois, la théorie de la notion complète peut s'accommoder de plusieurs ontologies de la persistance temporelle des substances et, en particulier, avec une conception strictement atemporelle d'un côté et de l'autre avec une forme de perdurantisme irréductible au transcréationnisme. Néanmoins ni l'une ni l'autre de ces conceptions ne peut être attribuée à Leibniz.

Selon la première, avancée en particulier par J. Jalabert, la substance ne persiste pas *dans* le temps, sans se réduire pour autant à un être successif ou éphémère. Elle est littéralement *hors* du temps, ou plus exactement, la loi de la série et les différents prédicats énonçant les états temporaires sont donnés de toute éternité<sup>25</sup>. La séquence successive des états est effectivement temporelle et relève du niveau phénoménal, mais, au niveau métaphy-

---

23. Comme le remarque Leibniz dans une lettre à Des Bosses de 1706 (GP II, 295). La notion d'exigence figure également dans les notes sur Louis Béreur de Dôle datées de la fin des années 1680 (A VI, 4B, 1792).

24. C'est l'interprétation du concours divin que défend S. LEE, « Leibniz on Divine Concurrence », *The Philosophical Review*, 113 (2004), p. 203-248.

25. Voir J. JALABERT, *La théorie leibnizienne*, p. 140-142.

sique fondamental, les états comme la substance sont hors du temps. Sans entrer dans une discussion approfondie de cette lecture, il convient de lui opposer les passages dans lesquels Leibniz attribue la succession aux monades elles-mêmes (cf. GP II, 263, cité *supra*). Surtout, il affirme explicitement à De Volder la réalité de la succession :

Le temps n'est ni plus ni moins un être de raison que l'espace. Coexister, pré-exister ou post-exister sont quelque chose de réel (*À De Volder*, 23 juin 1699, GP II, 183).

Leibniz part d'une opposition binaire entre l'être de raison et ce qui est réel, qui permet de conclure que les relations temporelles sont des propriétés appartenant véritablement à des êtres réels, à la différence du temps comme ordre général des relations de succession. Au regard de l'ontologie à trois niveaux, cela signifie que les relations temporelles appartiennent non seulement au niveau des phénomènes mais aussi à celui des monades. En effet, toute la réalité qui appartient au niveau phénoménal résulte du niveau monadique ou, encore, il y a une relation de survivance des propriétés phénoménales sur les propriétés monadiques. Sans pouvoir entrer ici dans l'analyse de la théorie leibnizienne du temps, on peut conclure ou bien que les états monadiques sont successifs, ou bien qu'ils sont liés par une relation plus fondamentale sur laquelle survient la relation de succession temporelle. Dans les deux cas, la réalité des relations de succession signifie qu'elles s'attribuent aux entités relevant du niveau métaphysique fondamental, autrement dit les monades et leurs perceptions. L'exigence de permanence de la substance doit ainsi se comprendre comme une exigence de persistance temporelle.

Reste l'option perdurantiste. Leibniz l'envisage comme une possibilité, au moins théorique, dans une lettre à De Volder de 1704:

Que si l'on veut que d'autres substances succédant aux précédentes soient toujours reproduites par Dieu, et ne demeurent pas identiques, la dispute est seulement affaire de nom. On tient celles qui succèdent pour identiques, pourvu que demeure la même loi de la série ou d'un passage continu simple, qui revient pour nous à l'opinion qu'un même sujet, ou monade, est changé. Qu'il y ait une loi persistante enveloppant les états futurs de ce que nous concevons comme identique, c'est cela même que je dis constituer la même substance (GP II, 264).

Deux positions métaphysiques sur la persistance sont envisagées dans ce passage : l'une d'individus éphémères, correspondant à la thèse transcréationniste, l'autre admettant l'identité réelle. Ce texte se singularise par la manière dont ces deux positions sont présentées comme des variantes ver-

bales plutôt que comme deux thèses substantiellement opposées, à condition qu'une condition soit satisfaite : l'identité de la loi de la série. Dans le premier cas, cette loi de la série serait commune à plusieurs monades éphémères, tandis que, dans le second, elle appartiendrait à une unique substance demeurant tout entière sous chacune de ses modifications. La première option revient à une forme de perdurantisme selon lequel chaque état transitoire définit un particulier, mais où il est néanmoins possible de parler de persistance et d'objets continuants dès lors qu'une certaine relation entre ces particuliers est satisfaite, ici l'instanciation d'une certaine loi de la série. Du point de vue d'une explication fonctionnelle, les deux théories sont en effet équivalentes, dans la mesure où la persistance n'est pas considérée comme un fait primitif mais fait appel au contraire à un principe explicatif, c'est-à-dire à la loi de la série qui fournit un critère ou une condition nécessaire et suffisante de persistance.

Toutefois, sur le plan ontologique, ces deux théories ne sont pas du tout équivalentes. Le perdurantisme correspond à une conception extrinsèque de la loi de la série comme entité abstraite diversement instanciée. Or une telle conception de la loi n'est nullement celle de Leibniz. La raison pour laquelle la loi de la série est envisagée de cette façon tient au fait que Leibniz adopte ici le point de vue de celui qui, comme De Volder, accepte les forces dérivatives dans l'explication du changement dans les corps, donc au niveau phénoménal, mais refuse d'admettre la réalité métaphysique de la force, autrement dit les forces primitives (GP II, 255, 257, 262, 266, 270, 275). Celui qui soutient ce point de vue ne peut faire l'économie de la loi de la série afin d'unifier les diverses forces dérivatives qui sont des entités changeantes et temporaires. À cet égard, le passage précédent, quoiqu'il n'ait pas figuré dans la lettre effectivement envoyée à De Volder, représente plutôt une concession rhétorique que l'admission d'une forme de transcréationnisme au titre de possibilité métaphysique<sup>26</sup>. En effet, après avoir rappelé la mesure de la force dérivative dans le temps par l'action, Leibniz la caractérise ainsi : « [la force dérivative] est ce qui dans l'action est momentané, mais en relation à l'état suivant » (cf. GP II, 262). La force dérivative est une disposition temporaire, une modification, et toute modification requiert un sujet substantiel qui est la force primitive :

S'il n'y avait un principe actif en nous, il ne pourrait y avoir en nous de forces dérivatives ni d'actions, puisque tout accidentel ou muable doit être la modi-

---

26. Nous ne souscrivons donc pas à l'interprétation de R. SLEIGH (*Leibniz & Arnauld*, p. 133) qui estime que ce sont des raisons d'ordre théologique et moral, liées à l'exigence d'imputation et de responsabilité des créatures raisonnables, qui ont conduit Leibniz à préférer une métaphysique de substances *endurantes* à un « système d'individus transitoires ».

fiction de quelque chose d'essentiel ou perpétuel (*À De Volder*, 30 juin 1704, GP II, 270).

C'est pourquoi la loi de la série n'est autre que la force primitive qui constitue cet *aliquid perpetuum* :

Le persistant lui-même (*ipsum persistens*), en tant qu'il enveloppe tous les cas, possède une force primitive de telle sorte que la force primitive est comme la loi de la série, la force dérivative comme une détermination qui désigne un terme dans la série (*À De Volder*, 21 janvier 1704, GP II, 262).

La loi de la série n'est donc pas une entité abstraite subsistant indépendamment de la substance ou monade qui persiste, ni une simple représentation dans l'esprit divin, mais s'identifie au contraire à la force primitive constitutive de la nature de cette monade<sup>27</sup>. Dans la mesure où la force primitive est une entité concrète et, à la différence de la force dérivative, un être substantiel, la conclusion qui s'impose est que les monades persistent *dans* le temps en étant tout entières présentes à chaque moment de leur durée.

### *La divisibilité temporelle*

En quoi consiste dès lors la solution leibnizienne au problème de la divisibilité temporelle ? D'un côté, la monade subsiste tout entière sans être divisée en parties, parce qu'elle est une *res totalis* et non un tout, selon la terminologie de la lettre à De Volder citée en introduction. La nature de cette chose totale s'éclaire à la lumière du rapport entre force primitive et force dérivative. Les forces dérivatives sont des modifications temporaires, ponctuelles d'une seule et même force primitive dont la permanence garantit la persistance de la monade (GP II, 270)<sup>28</sup>. Le rapport de la substance et de son attribut essentiel aux diverses modifications n'est pas méréologique. En revanche, de la composition des forces dérivatives résulte bien un être successif, l'action, qui est le déploiement dans le temps de la force<sup>29</sup>. Le pro-

---

27. Nous souscrivons ainsi aux conclusions de R. ADAMS, *Leibniz*, p. 79-81. On peut formuler à partir de ses analyses un argument alternatif : la loi de la série est de nature causale et la persistance d'une monade implique que ses états forment une ligne causale. Or il n'y a pas de causalité réelle entre les monades et toute cause véritable est immanente. Donc des états formant entre eux une ligne causale réelle ne peuvent être que les états d'une même substance.

28. La correspondance avec Des Bosses, en particulier la lettre de février 1712, constitue une étape décisive dans la réduction des accidents au statut de modifications dont la force primitive est la source. Voir entre autres GP II, 439 et 504.

29. Voir notamment le texte de 1702 sur la philosophie cartésienne : « la force dérivative ne diffère pas autrement de l'action que l'instantané du successif ; car la force est déjà dans le pre-

blème de la divisibilité temporelle de la substance reposerait dès lors sur une confusion entre les relations fondamentales propres aux différents plans ontologiques, et en particulier sur la confusion du rapport de composition méréologique des forces dérivatives résultant dans l'action (niveau des phénomènes) avec le rapport de la substance à ses modifications (niveau des monades).

Il n'est pas évident pour autant que Leibniz puisse ainsi substituer le rapport substantiel/modification au rapport tout/partie qui implique la divisibilité temporelle de la substance. En effet, la CCC implique la distinction entre des parties de l'existence de la monade ordonnées successivement. Bien que ces parties soient liées entre elles selon une consécution naturelle (*Théodicée* §383) ou encore par la nécessité morale qui impose à la sagesse divine de se régler sur les moments antérieurs pour conserver la créature aux moments ultérieurs (*ibid.* §388, 390, 391), cette connexion n'est pas nécessaire et elles sont ontologiquement indépendantes. Ainsi l'existence d'une monade ayant tel état perceptif à un moment du temps est réellement distincte de l'existence de cette monade ayant tel autre état perceptif à n'importe quel autre moment du temps. En d'autres termes, la durée des substances obéit à un rapport tout/partie que l'expression *res totalis* n'occulte pas totalement.

Pour maintenir la simplicité de la substance, l'unique solution s'offrant à Leibniz est de soutenir que les monades existent tout entières à chaque partie de leur durée. Cela équivaut à l'adoption d'une forme de « holenmérisme », pour reprendre le néologisme forgé par Henry More pour désigner – et critiquer – les théories scolastiques du rapport de l'âme à l'étendue spatiale<sup>30</sup>. L'adoption d'un modèle holenmériste est ce qui permet de soutenir

---

mier instant, mais l'action a besoin du cours du temps et résulte donc du produit des forces par le temps, conçu en toute partie du corps » (GP IV, 395, Fr p. 178). Nous suivons ici les analyses d'A. PELLETIER, « Substance, corps, phénomène », en particulier p. 120-121. Au §87 de la *Théodicée*, Leibniz oppose l'acte permanent à l'acte successif. Les formes substantielles (ou forces primitives) comme les formes accidentelles (ou forces dérivatives) relèvent de l'acte permanent tandis que l'action appartient à la catégorie de l'acte passager. Il n'est pas surprenant que la force dérivative appartienne à la catégorie de l'acte permanent si l'on conçoit qu'elle n'est pas déployée dans le temps. Elle existe tout entière à chaque moment, bien qu'elle implique une tendance vers un état futur, à la différence de l'action qui correspond à la définition scolastique de l'*ens successivum*.

30. Cf. Henry MORE, *Enchiridion metaphysicum*, cap. 27, §1 (1671), in *Opera omnia*, vol. II, t.1, Londres, 1679, p. 307 : « ... les esprits existent en quelque lieu (*alicubi*), [...] ils existent non seulement dans leurs lieux (*in suis ubi*) tout entiers (*totos*), mais ils existent aussi en même temps (*simul*) tout entiers dans chacun des points ou parties de leurs lieux [...] comme s'ils existaient tout entier dans le tout et tout entier dans n'importe quelle partie (*totus in toto et totus in qualibet sui parte*) ». La thèse selon laquelle l'âme existe tout entière dans le tout du corps et tout entière en chacune de ses parties remonte au néoplatonisme. Cf. PLOTIN, *Ennéades*,

que la monade est une entité indivisible quoique pourvue d'une extension temporelle. Une telle conclusion demeure problématique et nous la proposons comme une suggestion. Elle implique en effet que le critère de simplicité de la substance ne peut donc pas se maintenir pleinement, ou plus exactement, que la conclusion ne peut avoir exactement le même sens selon que l'on envisage la dimension spatiale ou la dimension temporelle. Au regard de cette dernière, il n'est pas vrai que la substance soit absolument « simple, c'est-à-dire sans parties ». Elle est néanmoins tout entière présente à chacune de ces parties, c'est-à-dire à cette infinité d'« éclats de la divinité ». Ou, pour être plus précis, puisque la substance ne résulte pas d'une sommation de parties temporelles qui seraient ontologiquement premières, il faut dire que la substance est présente tout entière à chaque moment de sa durée. Une telle conception n'est pas radicale en soi et correspond à la conception que l'on se forme assez naturellement de la persistance des choses comme endurance. Le problème est de savoir si la combinaison du principe de simplicité de la substance et de la CCC étaient compatibles avec une telle position. J.E. McGuire estimait que le problème de la divisibilité temporelle de la monade était insoluble. Nous pensons pour notre part qu'il n'est qu'en partie insoluble, au prix d'un assouplissement de l'exigence de simplicité.

Résumé :

Mots-clés :

Abstract :

Key words :

---

*Ennéades*, IV, 2, 1 ; AUGUSTIN, *De trinitate*, VI, 6, 8. Pour un aperçu de différentes applications, en particulier temporelles, du schème holenmérien, voir R. PASNAU, *Metaphysical Themes*, chap. 18, ainsi que J.-P. Anfray, « L'étendue spatiale et temporelle des esprits. Formes du holenmérisme chez quelques scolastiques et Descartes », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, à paraître (2014).